



(VAUCLUSE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU mardi 16 décembre 2014
18 heures 30**

~::~::~::~::~::~::~::~::~::~::~~

CS/MG

N° 001780

**Service
Aménagements
Urbains - Projet de
réaménagement de la
gare routière**

Affiché le :

Le mardi 16 décembre 2014 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 10 décembre 2014, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal), Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), M. André LECOURT (Conseiller Municipal), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint) donne pouvoir à M. Dominique MARIANI-VAUX, M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Laurence BARBIER

ABSENTS :

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Il est rappelé au conseil que par délibération n° 1580 du 24 septembre 2013, le conseil avait approuvé l'acquisition du garage de la parcelle AZ n°1 (garage de 37 m² nouvellement cadastré AZ n°230) sise au 266 de l'Avenue de la Libération à Apt, dans l'objectif de disposer d'un site adapté pour la réalisation du projet de réaménagement de la gare routière.

Une analyse approfondie des différents sites disponibles a été réalisée depuis 2012. Suite à cette analyse, le site actuel de la gare routière a été retenu : c'est un site stratégique car il est proche du centre-ville, de la cité-scolaire, sa localisation permet une bonne traversée et desserte de la ville et c'est un espace historiquement identifié pour l'usage de la gare routière.

L'actuelle gare routière ne répond plus de façon satisfaisante aux besoins identifiés en termes de services et d'accueil des usagers. Son fonctionnement présente des lacunes :

- Il y a un manque de lisibilité de l'espace en tant que « gare routière » (services dispersés et répartis dans plusieurs bâtiments),
- circulation piétonne non clairement identifiée et non sécurisée : les usagers accèdent aux bus directement depuis la voirie, sans quai. L'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) est difficile à assurer.
- circulation des bus en conflit avec la circulation des véhicules légers sur le site,
- locaux actuels non adaptés : absence de local spécifique pour les chauffeurs, de pièces sécurisées, de bagagerie, de panneaux d'affichages, de sanitaires adaptés etc.,
- espace de stationnement des bus non optimisé.

Cette opération a pour but de rassembler l'ensemble des personnes et des services œuvrant dans le cadre de la gare routière dans un même bâtiment, identifiable et accueillant. De ce fait, la qualité des services rendus aux usagers s'en trouvera améliorée. Les espaces bâtis ainsi que les stationnements des bus pourront être optimisés, mutualisés et rationalisés. Ce projet a également pour objectif d'assurer une meilleure sécurisation des piétons et plus spécifiquement des élèves qui fréquentent la cité scolaire. Il s'inscrit dans la stratégie de mobilité douce de la ville et prévoit notamment des aménagements pour le stationnement des vélos. Cet aménagement devra être conforme aux règles et normes en vigueur en ce qui concerne l'accessibilité PMR et la sécurité incendie.

Suite aux réflexions menées depuis 2012 avec le Conseil Général de Vaucluse et le Conseil Régional PACA, un marché de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2013. L'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté les études et le rapport de l'Avant Projet Définitif en octobre 2014.

Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général de Vaucluse et du Conseil Régional PACA, dont les soutiens ont été réaffirmés lors des réunions de définition du programme. Le Conseil Général n'intervient pas sur la maîtrise d'ouvrage mais travaille sur l'identification des besoins en termes d'accueil et de services pour la future gare routière d'Apt. La maîtrise d'ouvrage de ce projet est du ressort de la ville d'Apt. Une subvention du FEDER pourra également être sollicitée au titre de la réalisation des Pôles d'Echanges Multimodaux, qui participent à la réduction des émissions de CO2 dans le cadre de la promotion de l'usage des transports en commun.

Considérant que l'actuelle gare routière ne répond plus de façon satisfaisante aux nouveaux besoins identifiés en termes de services et d'accueil, faisant suite à la décision de réaliser une nouvelle gare routière dans le même secteur géographique de l'actuelle gare.

Considérant que le garage de la parcelle AZ n°1 (garage de 37 m² nouvellement cadastré AZ n°230) sise au 266 de l'Avenue de la Libération à Apt, a fait l'objet d'une acquisition dans l'objectif de disposer d'un site adapté pour la réalisation de ce projet.

Considérant que ce projet a fait l'objet d'études techniques et de faisabilité, avec une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de finaliser un Avant Projet Définitif (APD) présenté en octobre 2014.

Considérant que des subventions peuvent être sollicitées auprès de la Région PACA, du Département de Vaucluse et de l'Europe dans le cadre de la promotion de l'usage des transports en commun.

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

Approuve le principe de réalisation du projet de réaménagement de la gare routière, sous réserve d'un soutien financier suffisant.

Sollicite une subvention au taux maximum auprès du Département de Vaucluse au titre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de Transport du réseau TransVaucluse, compte-tenu de l'augmentation de la fréquentation de la gare routière d'Apt.

Sollicite une subvention au taux maximum auprès de la Région PACA au titre de sa compétence d'Autorité Organisatrice de Transport pour le réseau Lignes Expresses Régionales (LER), compte-tenu de la desserte de la LER Avignon-Oraison-Digne.

Sollicite une subvention au taux maximum du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) au titre de la réalisation des Pôles d'Echanges Multimodaux, qui participent à la réduction des émissions de CO2 dans le cadre de la promotion de l'usage des transports en commun.

Approuve le plan de financement prévisionnel suivant pour le projet de réaménagement de la gare routière :

DEPENSES H.T.		FINANCEMENTS	
Etudes + Mission de maîtrise d'œuvre	54 000 €	Région PACA + FEDER (50% études CO2 + travaux, soit 46% du coût total)	305 000 €
Etude réduction émissions CO2 (nécessaire pour solliciter fonds FEDER)	10 000 €	Département de Vaucluse (34%)	226 200 €
Travaux	600 000 €	Autofinancement (20%)	132 800 €
TOTAL DEPENSES HT.	664 000 €	TOTAL FINANCEMENTS	664 000 €

Dit que la réalisation de ce projet fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal quand les montants des subventions et des travaux seront définis.

Autorise Monsieur le Maire à établir, conclure et signer tout document nécessaire en vue d'exécuter la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL